

éclater la foi de ses justes, trouveront incapables de soutenir l'assaut nos catholiques sans ferme doctrine, et alors il y aura des ruines désolantes : "*Desolatione desolata est terra.*" On les verra, comme de petits enfants devenir le *jouet de tout vent de doctrine* adoptant sans examen les préjugés et les récits calomnieux forgés par l'enfer contre la religion. Qu'un étourdi déraisonne publiquement en matière de commerce, de culture ou d'industrie, on le huera, le plus ignorant saura le redresser ; mais en matière de religion, un journaliste ignorant et méchant avancera impunément ce que bon lui semblera, il n'y aura pas un de ses lecteurs ou de ses auditeurs catholiques pour savoir lui prouver qu'il s'est trompé ou qu'il en a menti effrontément. " Sur tout le reste, vos connaissances ont grandi ; elles ont, si j'ose le dire, l'âge de votre raison ; en ce qui regarde l'unique nécessaire, elles sont demeurées peut-être à l'état d'enfance. Elles ont l'âge de votre première communion, et encore l'ont-elles ? " Que de chrétiens se feraient redresser par les enfants sur la lettre et même le sens du simple catéchisme ! De là le péril de tant de lectures : elles vous surprennent désarmés. De là ces défections qui nous étonnent autant qu'elles nous affligent. Quel triomphe pour les hérétiques et les impies quand, à la faveur de notre ignorance religieuse, ils ont pu surprendre la bonne foi d'un des nôtres et en faire un sectaire ! *L'esprit de réflexion* eût retenu ces déserteurs ! Remettons nous s'il le faut, à l'étude de notre catéchisme, mais rappelez-vous une religion que vous respectez, que vous aimez sans la connaître assez, et que cette Mère divine, outragée par d'indignes détracteurs, n'ait plus à pleurer de nouvelles apostasies, ni à se plaindre d'être ignorée de ses propres enfants.

Le Tertiaire doit être dans le monde le chrétien complet, le catholique de toutes pièces. Or, il ne sera tel que s'il a de sa religion une connaissance proportionnée à sa condition, à son intelligence, à son éducation, à la mission qu'il remplit ; et comme cette connaissance doit être alimentée, sous peine de décroître et de s'affaiblir, l'étude des mystères de la foi s'impose à lui ! Nous ne parlons pas d'une étude approfondie comme celle qui est nécessaire au prêtre, lequel est établi d'office docteur des âmes, nous ne parlons que d'une étude relative en rapport avec les circonstances de personnes, de temps, de lieux et de condition.

Dans l'approbation de la première règle du Tiers-Ordre, Nicolas IV s'exprime en ces termes : " Le solide fondement de la